PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 93-356 du 31 Juillet 1993
portant prorogation de l'état d'urgence

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 93-322 du 16 juillet 1993 instituant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national ;
Vu la délibération n° 002 du 31 juillet 1993 par laquelle le Parlement autorise le Gouvernement à proroger, par voie réglementaire, l'état d'urgence institué par décret, susvisé, n° 93-322 du 16 juillet 1993 ;
Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française ;

En Conseil des Ministres,

DECRETE :

Article Premier : L'état d'urgence, tel qu'institué par décret, susvisé, n° 93-322 du 16 juillet 1993, est, à compter de ce jour, prorogé de quinze jours, mais uniquement pour les agglomérations urbaines de Brazzaville et Pointe-Noire.

Article 2 : Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence et inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 31 juillet 1993

Par le Président de la République

Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Général Jacques-Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Pour le Ministre d'Etat, Président du Comité de Défense, en mission,

Le Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement Socio-Culturel,

Stéphane-Maurice BONGHO-NOUARRA.-

Pour le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité, du Développement Régional et des Relations avec le Parlement, en mission,

Le Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement Socio-Culturel,

Stéphane-Maurice BONGHO-NOUARRA.-

Le Ministre de la Culture Démocratique et des Droits de l'Homme

Gabriel MATSIONA.-

Le Ministre d'Etat, Président du Comité de la Législation, des Affaires Juridiques et de la Réforme Administrative

Aimé MATSIKA.-